

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel | M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis |
| Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard | M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel |
| M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre | M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30) |
| M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick | Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle |
| M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis | M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel |
| M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel | Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier |
| M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15) | Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre |
| M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel | M. MAMERE Noël à M. DANE Michel |
| M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel | M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean |
| M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette | M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette |
| M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien | M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel |
| Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick | Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45) |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert | Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel |
| M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise | M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy |
| Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude | Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël |
| M. CASTEX Régis à M. REBIERE André | |

LA SEANCE EST OUVERTE

**PESSAC - rue Eugène et Marc Dulout - Aménagement du Pôle Intermodal -
Acquisition de la gare SNCF cadastrée BR 388p - Modification de la délibération
n°2005/0697 du 23 septembre 2005**

Madame DUMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2005/0697 en date du 23 septembre 2005, le Conseil de Communauté a autorisé son Président, dans le cadre de l'aménagement du Pôle Intermodal situé rue Eugène et Marc Dulout à PESSAC, à signer avec la SNCF un contrat de réservation au terme duquel la Communauté Urbaine devait céder en état futur d'achèvement deux lots de volume aménagés (n° 6 et 8) de l'immeuble abritant le Pôle Intermodal de Pessac, à la SNCF qui s'engageait à en régler le prix sous la forme d'une dation en paiement du terrain d'assiette et du bâtiment de l'actuelle gare de Pessac, cadastrée BR 388p, étant précisé ici qu'un prix de 164 740 euros hors taxes devait être acquitté par la SNCF qui bénéficie outre de la reconstitution de la gare dans le bâtiment du Pôle Intermodal, d'une surface complémentaire d'environ 62 m², aménagée aux frais de la Communauté Urbaine de Bordeaux afin d'y réaliser un hall d'accueil multimodal.

Les Services Fiscaux de la Gironde consultés à l'époque selon les modalités adaptées au règlement des procédures foncières de la SNCF (décret 83-816 du 13 septembre 1983) ont rendu leur avis au terme de l'achèvement des travaux du Pôle Intermodal, estimant la valeur vénale de l'emprise supplémentaire à acquérir par la SNCF à la somme de 142 600 euros HT.

La SNCF étant tenue, de par sa réglementation spécifique, à se conformer strictement à l'avis de la Direction des Services Fiscaux, il convient d'entériner cette estimation minorant le prix initialement prévu, étant rappelé par ailleurs que l'opération du Pôle Intermodal fait l'objet d'une demande de subvention au titre des fonds européens FEDER, pour l'attribution desquels l'avis des Services Fiscaux est requis.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à signer avec la SNCF un contrat de réservation au terme duquel la Communauté Urbaine cède deux lots de volume aménagés (n° 6 et 8) de l'immeuble abritant le Pôle Intermodal de Pessac à la SNCF qui s'engage à en régler le prix sous la forme d'une dation en paiement du terrain d'assiette et du bâtiment de l'actuelle gare de Pessac, cadastrée BR 388p, étant précisé ici qu'un prix de 142 600 euros HT conforme à l'estimation des Services Fiscaux sera acquitté par la SNCF qui bénéficie outre de la reconstitution de la gare dans le bâtiment du Pôle Intermodal, d'une surface complémentaire d'environ 62 m², aménagée aux frais de la Communauté Urbaine de Bordeaux afin d'y réaliser un hall d'accueil multimodal

- à signer tous documents se rapportant à cette transaction et notamment l'acte authentique en la forme notariée réitérant les termes du contrat de réservation précité.

B - DECIDER

Que le montant du prix de 142 600 euros hors taxes versé par la SNCF à la Communauté Urbaine de Bordeaux sera inscrit en recettes au budget Principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006**

M. BERNARD LABISTE

